

**Arrêté n° 2026-266 portant modification de l'arrêté 2026-241 relatif à la composition
du Comité électoral consultatif**

Élections des représentants usagers au sein des conseils centraux

La Présidente de l'Université

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, et notamment l'article 11 ;
- Vu** l'arrêté électoral 2026-241 du 2 septembre 2026 portant composition du Comité électoral consultatif ;
- Vu** les désignations effectuées par et parmi les listes représentées au Conseil d'administration ;

Arrête :

Article 1^{er} : La composition du Comité électoral consultatif fixée par l'arrêté n° 2026-241 du 2 septembre 2026 est complétée ainsi qu'il suit :

Membres désignés par et parmi les listes représentées au sein du Conseil d'administration :

- Alice POMES est désignée au titre des usagers de la liste SOLIDAIRES.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n° 2026-241 demeurent inchangées.

Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon,

#signature#